

## **PASS'SPORT 2023**

### **Notice structures**

Le dispositif Pass'sport est ouvert du 1 juin au 31 décembre 2023 pour une inscription annuelle pour la saison sportive 2023-2024.

Les codes Pass'sport 2023 seront transmis par mail aux bénéficiaires à la fin août 2023 et ils seront disponible sur le portail : [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr). Tous les codes 2022 sont inactifs, le code 2023 aura un format différent de l'an passé.

#### **1. Faire une communication générale**

- .Apposer dans votre structure :
  - L'affiche informant de la reconduction du dispositif pour la saison sportif 2023/2024,
  - L'affiche rappelant les publics bénéficiaires,
- .Faire une information sur votre site internet.

#### **2. Informer individuellement chaque jeune**

Demander systématiquement lors de l'inscription aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport. Sont éligibles les bénéficiaires de :

- L'allocation de rentrée scolaire,
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- L'allocation aux adultes handicapés,
- Les étudiants boursiers.

**3. Appliquer immédiatement la déduction de 50€** lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports et des JOP à la famille, à partir du 28 août 2023.

#### **4. Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023 :**

(soit avant la transmission des codes individuels)

Vous pouvez appliquer la déduction et **demandez un chèque de caution de 50 euros à la famille.**

**Restituer le chèque** de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août / début septembre.

.A défaut de transmission du code au mois septembre, procéder à l'encaissement du chèque.

**5. Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LeCompteAsso (LCA).**  
Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre. **Toutes les saisies des codes doivent être réalisées avant le 31 décembre 2023.**

Pour toute information sur le dispositif sur le [portail Pass'sport en cliquant ici](#).